# D Z Z Une aide du Département

pour les collégiens demi-pensionnaires

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT:

01 64 14 77 77 - UN SEUL NUMÉRO -

### **ATTENTION:**

**VOTRE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE** PARENTS, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

## POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE **AVANT LE 15 OCTOBRE 2023**

Votre demande peut cependant être effectuée Les droits seront alors ouverts en fonction de la date de création de la demande. tout au long de l'année scolaire.

&marne seine // LE DÉPARTEMEN

**DIRECTION DES COLLÈGES, DE L'ÉDUCATION** ET DE LA JEUNESSE - 01 64 14 77 77

## ト ス ゴ フ Une aide du Département

pour les collègiens demi-pensionnaires

MAINTIEN DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR **POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024** LA RESTAURATION SCOLAIRE

sur le prix du repas facturé par le collège si votre enfant est inscrit à un forfait. Vous pouvez obtenir une aide du Département

de votre quotient familial : Cette aide est calculée en fonction

- 2,21 € par repas pour les quotients compris entre 0 € et 300 €
- 2,00€ par repas pour les quotients compris entre 301 € et 450 €
- 1,77 € par repas pour les quotients compris entre 451 € et 650 €
- 1,00 € par repas pour les quotients compris entre 651 € et 800 €





à l'Internat de Sourdun, au collège International de Noisy-le-Grand (93), ou d'un niveau collégien, poursuivant un cursus de formation Vous résidez en Seine-et-Marne. Vous êtes parent d'un enfant collégien scolarisé dans un collège public ou privé de Seine-et-Marne, au sein d'une structure éducative de Seine-et-Marne autre qu'un collège.

### Vous êtes allocataire de la CAF situation

un coupon de restauration. Le Département vous a adressé

> selon le mode d'emploi figurant au verso du coupon. **VOUS DEVEZ EFFECTUER VOTRE DEMANDE EN LIGNE**

### 2<sup>e</sup> situation

par le Département : de restauration adressé Vous n'avez pas reçu de coupon

Vous avez un quotient familial mensuel Caf du mois d'avril 2023 inférieur ou égal à 800 €

> devez joindre à votre demande en ligne. sur le site du Département selon le mode d'emploi figurant À COMPTER DU 18 JUILLET 2023, **VOTRE DEMANDE EN LIGNE** munissant du justificatif suivant que vous https://www.seine-et-marne.fr **VOUS DEVEZ EFFECTUER** fr/restauration-scolaire en vous

 attestation de paiement de la CAF77 des enfants familial du mois d'avril 2023 et le nom mentionnant à la fois le quotient



### **A COMPTER DU 18 JUILLET 2023, VOUS DEVEZ EFFECTUER VOTRE DEMANDE EN LIGNE**

joints à votre demande en ligne. en vous munissant des justificatifs suivants qui devront être https://www.seine-et-marne.fr/fr/restauration-scolaire, selon le mode d'emploi figurant sur le site du Département :

- avis d'impôt 2023,
- attestation de prestations familiales mensuelles versées par la M.S.A. ou la S.N.C.F.

justificatives supplémentaires Le Département se réserve le droit de demander des pièces familiale

tout document justifiant de vos ressources ou de votre situation

### Vos ressources correspondent à un quotient familial mensue fiscales). divisés par le nombre de parts prestations mensuelles perçues, (1/12° des revenus imposables + inférieur ou égal à 800 €

allocataire de la CAF situation

Vous n'êtes pas

par le Département

Votre quotient sera vérifié